

pour les droits du peuple, ceux qui appuient le gouvernement étaient appelés à voter quand la cloche sonnait, ou sommeillaient sur leurs pupitres ? Nous a-t-il dit que le ministre des finances a jugé à propos d'apporter un oreiller en cette chambre, pour y reposer sa belle tête ? Nous a-t-il parlé du calme dont semblait jouir cet honorable ministre, lorsqu'il sommeillait ainsi sur son oreiller ? Ce sera toujours pour le parti conservateur du pays, une honte d'avoir présenté ce bill, et ce sera la honte de ceux qui l'ont appuyé et qui ont suivi aussi aveuglément le gouvernement.

Ce bill durera autant que le chef actuel du gouvernement. Je crois qu'il n'y a pas, aujourd'hui, en cette chambre, un seul conservateur qui, s'il exprimait librement son désir, ne dirait pas qu'il veut l'abrogation de cette loi. J'ai parlé, je puis le dire, à plusieurs membres conservateurs de cette chambre et je cherche encore, parmi eux, un homme qui admette que c'est une loi honnête, une bonne loi, en un mot, une loi favorable à ce pays. Je n'espère pas ajouter quoi que ce soit à ce qui a déjà été dit contre ce bill ; mais je crois de mon devoir, d'appuyer sur le fait que mes électeurs désapprouvent un acte comme celui-ci. Je ne me plains pas de celui qui remplit les fonctions de reviseur dans le comté que je représente. Il a agi aussi honnêtement qu'il est possible à un homme d'agir ; mais je m'oppose au principe du bill, parce que, bien que les reviseurs puissent agir honnêtement, ils ont le pouvoir d'agir malhonnêtement, et d'enlever le droit de suffrage aux électeurs de tout le pays.

Le gouvernement a chargé le ministre des travaux publics de défendre ce bill. Il a commencé à parler avec sérénité dès que le chef de la gauche eut terminé son discours, et ce qu'a dit cet honorable monsieur a entièrement justifié les plaintes que nous portons maintenant contre cette loi. Il a admis que ce bill entraînait de fortes dépenses ; il n'a pas voulu dire qu'il fût nécessaire, mais il a exprimé l'espoir qu'il pourrait arriver que le gouvernement réduisît les dépenses requises pour l'appliquer. Cet honorable monsieur a parlé du système de gouvernement des Etats-Unis et, en passant, je ferai remarquer que, évidemment, il ne suit pas de très près le système de gouvernement américain, car ce qu'il nous en a dit était très superficiel.

En adoptant cet acte, M. l'Orateur, le gouvernement actuel a empiété sur les droits des provinces, il a usurpé les droits des provinces reconnus pendant dix-sept ans. Tout à coup, le chef du gouvernement croit qu'il est nécessaire de priver le peuple de ce pays de l'avantage du mode que nous avons suivi pendant tant d'années. Il nous dit que le mode actuel de préparer les listes électorales, dans ce pays, est conforme au système fédératif. Je défie le secrétaire d'Etat, je défie le ministre des travaux publics, les deux seuls hommes qui, parmi tous ceux qui appuient le gouvernement, aient osé se lever et tenter de défendre cette loi inique.

Je défie ces honorables ministres de me montrer un état quelconque, ayant une constitution fédérale, qui se charge de la préparation des listes électorales, et où le soin de confectionner ces listes n'est pas laissé aux différentes provinces ou états formant cette confédération. La préparation de ces listes est dispendieuse. Comme l'a dit avec vérité l'honorable député qui m'a précédé : ce n'est pas seulement le coût de la préparation des listes que

M. LISTER.

le peuple doit payer, mais c'est ce que des particuliers doivent payer, pour surveiller la confection de ces listes et voir à ce qu'elles soient faites honnêtement. Je prétends que ce que les particuliers doivent payer pour surveiller la préparation de ces listes, égale presque les sommes que le gouvernement doit payer pour la confection de ces listes. Je prétends que cet acte permet au gouvernement fédéral, aux fonctionnaires nommés par ce gouvernement, de léser les électeurs. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il n'ont pas lésés les électeurs, car l'acte permet aux fonctionnaires de le faire,

Les dépenses que cet acte entraîne, constituent une addition énorme au fardeau d'un peuple surtaxé. Nous voyons aujourd'hui le secrétaire d'Etat admettre que la première revision de ces listes, a coûté au delà de \$400,000, et il nous dit que chaque fois qu'elles seront revisées à l'avenir, elles coûteront plus de \$100,000. J'ose prédire aujourd'hui que, chaque fois que les listes seront revisées, elles coûteront plus de \$200,000. Je dis que l'estimation qu'il nous a donnée aujourd'hui, est tout à fait insuffisante et ne représente pas le montant véritable que le gouvernement a dépensé pour la dernière revision de la liste.

Outre cela, M. l'Orateur, que voyons-nous ? S'il y a jamais eu un homme, s'il est un homme qui aime le patronage, c'est bien le secrétaire d'Etat. Il l'exerce avec prodigalité. Ses amis de l'est, de l'ouest, du nord et du sud doivent vivre à la crèche du gouvernement et, s'ils n'ont pas ce qu'il désire, il boude et menace de se démettre jusqu'à ce que le chef du gouvernement arrange les choses. Cet honorable ministre, pour des fins de patronage, dans le but d'obtenir du pouvoir a inventé cette magnifique idée de ce que j'appellerai un éléphant blanc, le bureau des impressions. Il a inventé cette chose dans le but de distribuer du patronage, pour la prétendue raison que ce bureau est nécessaire pour imprimer les listes électorales du pays. Depuis Vancouver jusqu'à l'île du Prince-Edouard, chaque journal tory figure dans les comptes publics pour des sommes énormes. L'honorable ministre a dit que nous épargnerions ces sommes en établissant ce bureau des impressions. Parcourez les comptes publics et voyez s'il n'est pas vrai que, malgré le bureau des impressions, les journaux figurent pour des montants presque aussi élevés qu'autrefois. Dans un pays comme le nôtre, vu l'état où il se trouve actuellement, cette chambre devrait censurer ces dépenses extravagantes de l'argent du peuple.

Au lieu de gaspiller la somme de \$400,000 en frais d'impressions inutiles, dans le but de nous donner une liste inexacte et de confier à des créatures du gouvernement le pouvoir de priver, à leur gré, tout citoyen du droit de suffrage, il vaudrait mieux employer cette somme à construire les édifices publics dont on peut avoir besoin, et à exécuter des travaux dans tout le pays, et se servir des listes provinciales. C'est ce qui devrait avoir lieu, plutôt que de gaspiller cet argent pour l'imprimerie du gouvernement, qui attestera à toujours l'incurie du secrétaire d'Etat.

Aussi sûrement que je m'adresse en ce moment à cette chambre, ce mode deviendra, à mesure que le temps avancera, un levier de corruption. Le secrétaire d'Etat, ou quiconque en aura le contrôle, devra en être tenu responsable. Les grèves et le favoritisme en seront toujours le caractère principal, depuis le commencement jusqu'à la fin, et, je suis convaincu que le secrétaire d'Etat regrettera